OiEau
Office International de l'Eau

Le SAGE, un outil de gestion locale de l'eau

Édition 2022

Le SAGE concilie…

DIFFÉRENTS USAGES
(eau potable, industrie, agriculture…)

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

SPÉCIFICITÉS D'UN TERRITOIRE

Le rôle du SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification locale, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

L'élaboration d'un SAGE

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE).

193 Nombre de SAGE en France (janvier 2022)

50 Nombre moyen de personnes dans une CLE en 2022

Approbation des SAGE

Cette étape engage la mise en œuvre concrète du SAGE, au travers des orientations et dispositions qu'il contient.

SAGE mis en œuvre (dont révision)

37% en 2012 VS **82% en 2022**

Une hausse du nombre de SAGE en France

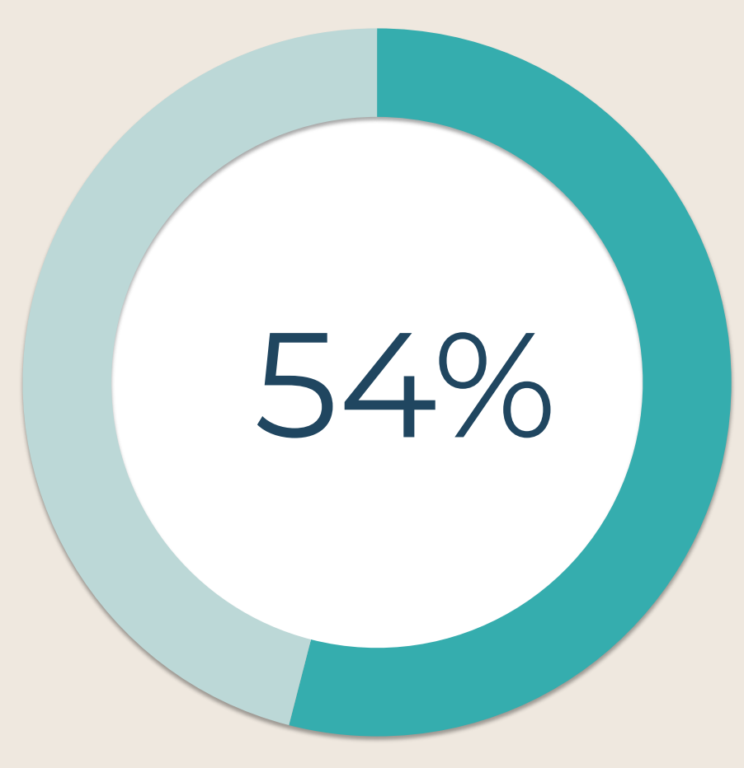

DU TERRITOIRE COUVERT PAR UN SAGE EN 2022

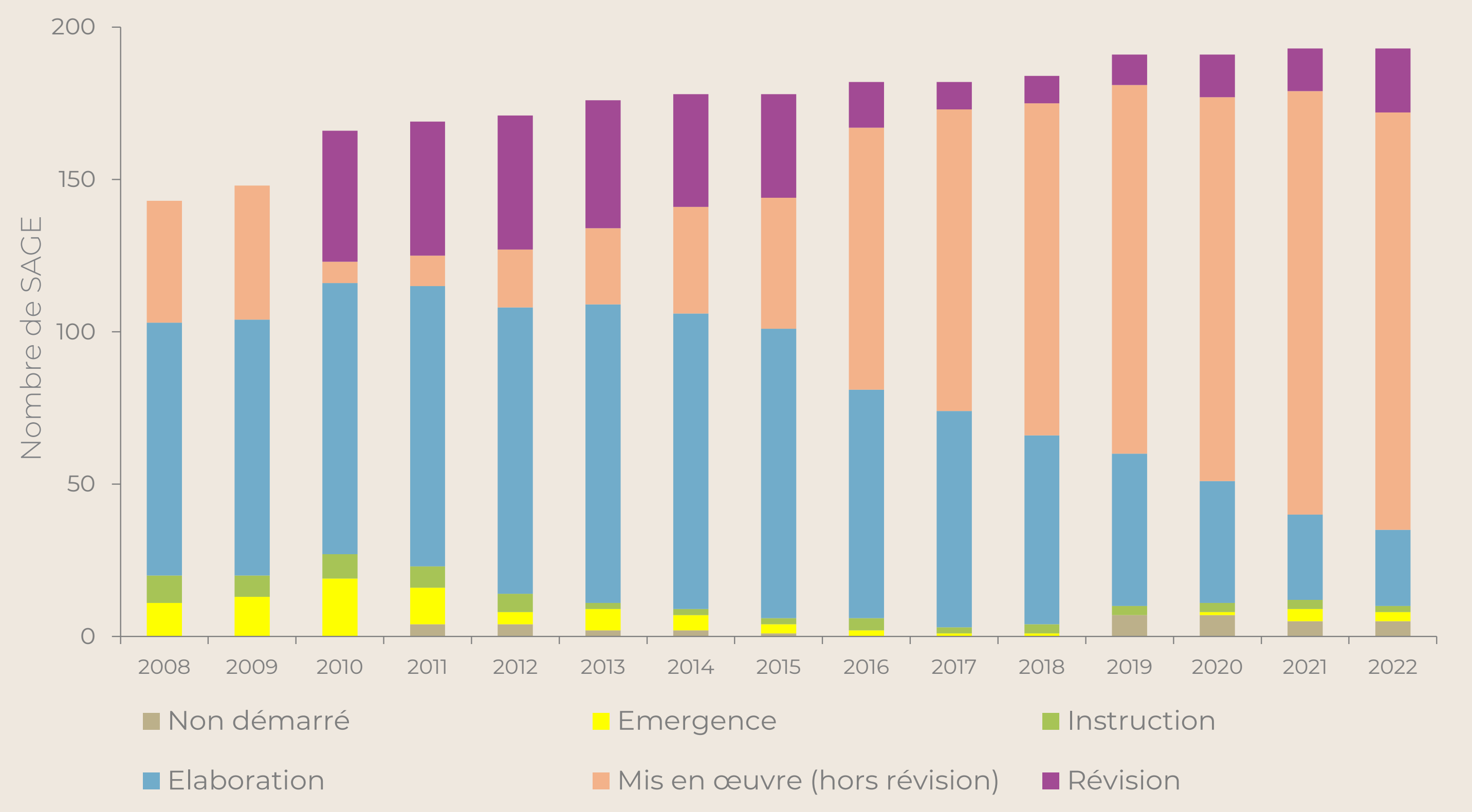
Évolution du nombre de SAGE par état d'avancement

Les étapes dans la vie d'un SAGE

NON DÉMARRÉ
- Les services de l'État identifient les unités hydrographiques susceptibles d'être couvertes par un SAGE.

ÉMERGENCE
- Un dossier préliminaire relatif au SAGE est réalisé ;
- Le comité de bassin et le préfet évaluent la pertinence du projet.

INSTRUCTION
- **L'arrêté de délimitation du périmètre du SAGE est signé ;**
- Des réflexions s'engagent au sujet de la composition de la CLE.

ÉLABORATION
- **L'arrêté de création de la CLE est signé ;**
- La rédaction des documents du SAGE commence : ils sont soumis à une consultation et à une enquête publique ;
- Les documents sont validés par la CLE.

MISE EN ŒUVRE
- **L'arrêté d'approbation du SAGE est signé ;**
- La réalisation d'actions concrètes commence sur le terrain.

RÉVISION
- Le SAGE peut faire l'objet d'une révision lorsque des changements substantiels, modifiant l'économie générale du document ou ayant des conséquences pour les tiers doivent être réalisés ;
- **L'arrêté d'approbation du SAGE révisé est signé** : il poursuit sa « mise en œuvre ».

Plus de la moitié du territoire français couvert par les SAGE

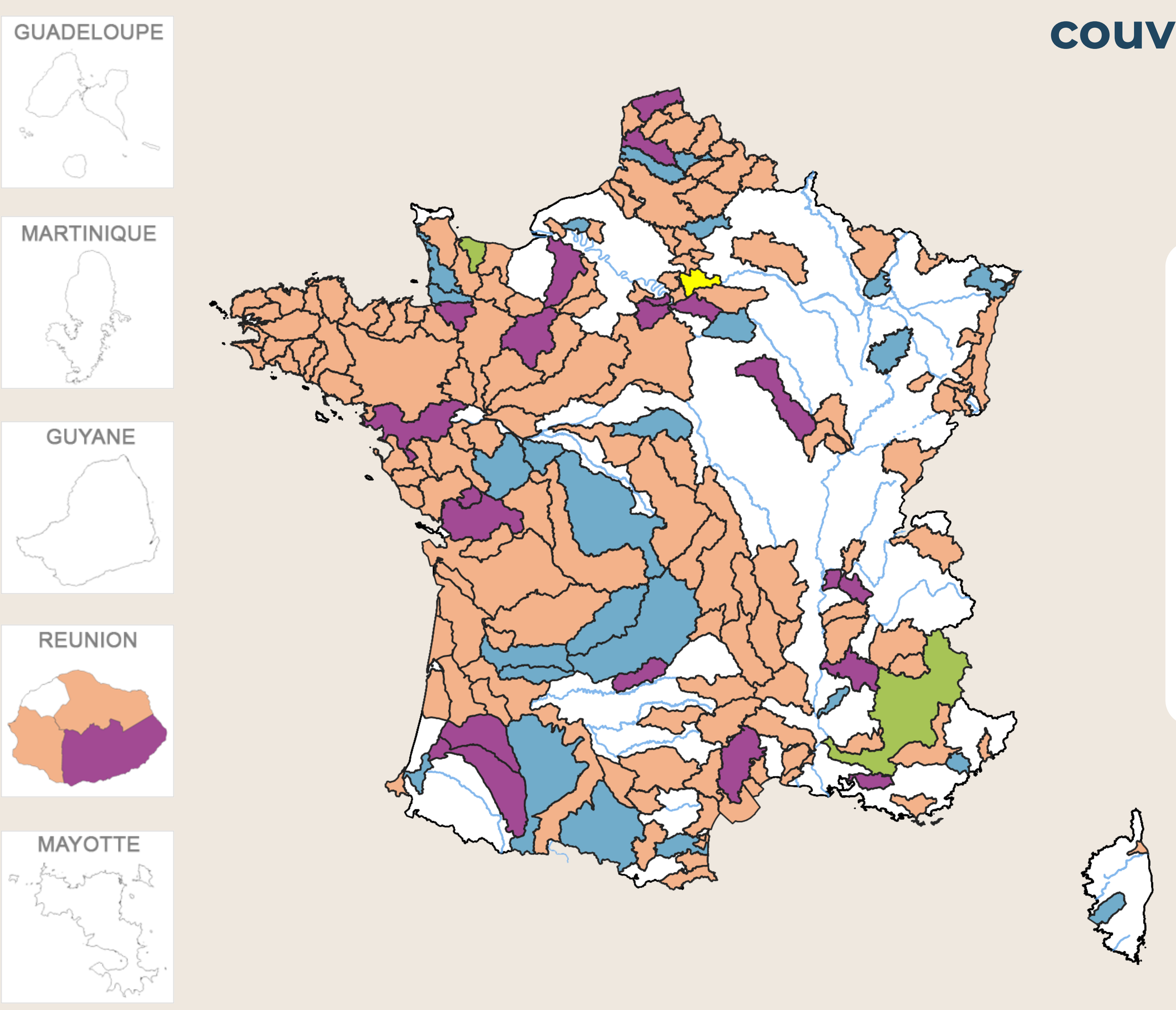

Nombre de SAGE

- Non démarré : 5
- Émergence : 3
- Instruction : 2
- Élaboration : 25
- Mis en œuvre (hors révision) : 137
- Révision : 21

1 968 km²
superficie moyenne d'un SAGE

L'objectif n'est pas de couvrir l'ensemble du territoire, mais de recourir localement à un SAGE lorsque l'état des eaux et les pressions qui pèsent sur les milieux aquatiques (pollutions, prélèvements d'eau, dégradations morphologiques) le justifient.

EN SAVOIR PLUS

https://www.gesteau.fr

GEST'EAU

Sources des données : Gest'eau (Office International de l'Eau, d'après animateurs de SAGE, Agences de l'eau et Ministère de la Transition écologique)
Données extraites au 01/01/2022
Infographie réalisée par l'Office International de l'Eau avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.